Les formations de Somme Tourisme

Loueurs de Meublé : comment remplir ma feuille d'impôts ?

Comment remplir et bien rédiger votre déclaration d'impôt 2019 sur les revenus 2018 pour payer peut-être moins d'impôts : les formalités administratives à connaître, les nouveautés fiscales pour les loueurs de meublé(s) et les points à vérifier.

PRÉ-REQUIS
Gérer ou être futur gestionnaire d'un hébergement locatif, de chambres d'hôtes.

POUR QUI ?
Être propriétaire d'un hébergement labellisé, d'un meublé de tourisme classé ou référencé sur www.somme-tourisme.com

INTERVENANTS
CERFRANCE Somme
Un expert-comptable
Katerine Defosse et Marie-Laure Havet
Conseillères d'entreprises

CERFRANCE SOMME

INSCRIPTION
Laurence Niquet
Somme Tourisme
l.niquet@somme-tourisme.com
03 22 71 24 94

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formation sur **somme-tourisme.org**

somme TOURISME L'AGENCE

PRATIQUE
à consulter sur somme-tourisme.org (en général, fin avril/début mai).
2 heures - 14h à 16h
Dans les locaux de CER France à Abbeville et Boves
10 à 30 participants
Gratuit - Inscription obligatoire sur somme-tourisme.org ou auprès de Laurence Niquet

DESCRIPTION ET PROGRAMME

Elle revient chaque année au mois de mai et hélas, la traditionnelle déclaration de revenus annuelle ne disparaît pas avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source : les contribuables doivent donc continuer de déclarer chaque année leurs revenus. Ceux perçus en 2018 doivent donc être déclarés au printemps 2019. La rédaction attentive de votre déclaration de revenus 2019 vous permettra peut-être de réaliser quelques dernières économies d'impôts.
Mais remplir correctement sa déclaration d'impôt peut vite s'avérer un casse-tête. Pour éviter de faire des erreurs et de déclarer trop de revenus, Somme Tourisme vous épargne de potasser vos cours de fiscalité par les beaux week-ends de Mai !
Notre partenaire CERFRANCE Somme et nous, organisons deux réunions d'information et d'échange sur ce thème, afin de répondre précisément à vos questions et vous permettre de bien remplir votre déclaration d'impôts. Au programme :

> Les nouveautés fiscales pour les loueurs de meublé(s)
> Les formalités administratives
> La loi de finances 2018
> La déclaration fiscale